

Particulièrement fiers de cette année 2022 !

La rentrée scolaire 2022 a été placée sous le signe d'une véritable reprise, après ces 2 années et demi mouvementées et particulières. L'énergie que vous avez tous manifestée a permis de relancer beaucoup de projets et de se concentrer sur nos accompagnements et nos prestations, toujours au service des personnes accompagnées, malgré un contexte international anxiogène et des préoccupations économiques évidentes pour chaque foyer.

Beaucoup d'entre nous ont terminé 2022 en participant à des temps forts d'information, de partage entre professionnels et aussi des moments très réjouissants, comme les fêtes de Noël dans les établissements, avec les usagers et leurs familles. Il est donc temps de faire le bilan de cette année bien remplie.

Au nom du CESAP, je tiens à vous remercier pour votre contribution et votre engagement individuel et en équipe. Je souhaite à chacune et chacun, force et confiance pour continuer et vous présente tous mes vœux de bonne année 2023 !

Sylvie Gay-Bellile, Directrice générale

Les Vœux de Florence Lianos, Présidente du Cesap

Madame Florence Lianos a été élue Présidente du CESAP par le Conseil d'Administration en juin dernier. A l'occasion de la nouvelle année, elle s'exprime à la une de C.Pro :

Je suis très heureuse de prendre aujourd'hui la présidence du CESAP, cette superbe association qui travaille si activement et si utilement à la prise en charge de qualité des personnes polyhandicapées, dans un environnement qui ne cesse de se complexifier, mais qui offre aussi de nombreuses opportunités de progrès.

Depuis ma sortie de l'ENA en 1993, j'ai toujours œuvré dans le social, par vocation. J'ai ainsi eu la chance de travailler en tant que Cadre supérieure au ministère des affaires sociales sur des sujets passionnants, relatifs notamment aux personnes handicapées, à l'enfance, à la famille et aux personnes âgées. J'ai aussi dirigé pendant quelques années l'Institut national des jeunes aveugles, accueillant et scolarisant des jeunes aveugles ou malvoyants. Lors de ces années, j'ai pu rencontrer de très nombreux acteurs du secteur social et médico-social : outre les professionnels des ministères et des institutions publiques, telles la CNSA, les ARS, les caisses de sécurité sociale, les collectivités territoriales, j'ai aussi rencontré des usagers et des acteurs du secteur privé, des associations, et j'ai acquis de ce fait une expérience que j'espère pouvoir mettre à disposition du CESAP.

J'ai toujours eu le souci de respecter l'utilisateur et de simplifier les textes et les procédures qui régissent nos politiques sociales, même si cette complexité est souvent aussi la contrepartie de l'adaptation aux situations particulières.

Aujourd'hui, ce que je souhaite pour le Cesap, ce sont des professionnels bien formés, motivés, compétents et bien intégrés dans les équipes, au service des usagers, des familles qui interagissent avec ces équipes. Je souhaite pour les personnes que le CESAP accompagne, des prises en charge nombreuses et de qualité.

J'espère pouvoir vous accompagner utilement, en appui de la Direction générale, qui s'engage, comme vous, pour avancer. Je le ferai aux côtés de notre ancien Président, devenu Président d'honneur, dont l'action au CESAP pendant de très longues années a été marquée par la permanence, la compétence, l'humanité et l'efficacité.

Florence LIANOS, Présidente du CESAP

Rappel : on a besoin de vous !

Dans le dernier numéro de C.Pro, (Eté 2022), nous avons fait appel à la bonne volonté des professionnels du Cesap qui voulaient apporter leur témoignage ou leur concours sur plusieurs sujets :

Nous renouvelons notre appel : faites-vous confiance et osez !

- Vous êtes plusieurs à avoir émis le souhait de devenir **Formateur** au sein de Cesap Formation en 2023, faites des émules, parlez-en autour de vous ! Vous n'avez pas encore osé sauter le pas ? Contactez Cesap Formation : formation@cesap.asso.fr / 01 53 20 68 58 !
- Vous avez envie de réfléchir aux façons de porter les couleurs du Cesap et promouvoir notre action lors des **JO 2024** ? Rejoignez la Dream Team en écrivant à contact@cesap.asso.fr !
- Pour transmettre vos **bonnes pratiques ou astuces professionnelles**, envoyez-nous vos tuto vidéo à mfavre@cesap.asso.fr !
- Pour porter haut et fort les valeurs de votre métier au sein de notre branche professionnelle, faites comme Marjorie, Aide-soignante à la MAS la Clé des Champs, devenez **Ambassadeur** du Cesap en vous rapprochant de votre Chef de Service !

Versement de la Prime de Pouvoir d'Achat !

Comme annoncé dans le numéro d'été de C.Pro, les salariés de l'Association ont perçu sur leur paye du mois d'octobre une prime exceptionnelle dite « Prime de Partage de la Valeur » (anciennement dénommée PEPA ou prime pouvoir d'achat).

Tous les salariés de l'Association présents dans les effectifs le 12 septembre 2022 ont perçu une prime d'un montant maximum de 650€, voire 1300€ pour les salariés qui ne sont pas concernés par les différentes revalorisations salariales (indemnité Laforcade / Ségur / Métiers socio-éducatifs).

Le montant de cette prime est proratisé en fonction de la durée du travail et de la présence du salarié au sein du CESAP, au cours des 12 mois précédant le 12 septembre 2022.

Un reliquat de la somme réservé au bénéfice du pouvoir d'achat des professionnels du CESAP sera versé dès janvier 2023. Ce reliquat sera de 180€ maximum pour les salariés bénéficiaires de l'indemnité « Laforcade / Ségur » et de 360€ maximum pour les salariés dits « oubliés », selon leur durée du travail et leur présence dans l'association.

Par cette prime, le Cesap souhaite aller au bout de son engagement en faveur du soutien au pouvoir d'achat de ses professionnels et leur témoigner sa reconnaissance.

Formations associatives en 2023 : demandez le programme !

Comme chaque année, en 2023, le Cesap organise des formations collectives ouvertes à l'ensemble des salariés. Ces sessions ne font pas partie du plan de formation des établissements et se déroulent la plupart du temps au siège de l'association.

On y retrouve les grands classiques

- Les Journées d'accueil et d'intégration pour les nouveaux salariés
- Savoir transmettre ces compétences : devenir parrain / marraine
- Formation aux logiciels (EIG, Octime, Imago)
- Animateurs QVT (VSME, RPS, TMS)
- Réponse accompagnée pour tous

... et quelques nouveautés !

- Formation des Chefs de service au management et aux techniques d'accompagnement de la personne polyhandicapée
- Formation des Educateurs spécialisés qui assurent la Coordination
- Communication Alternative Augmentée (CAA) pour communiquer autrement ou mieux avec les personnes que nous accompagnons
- Formation de formateurs pour Cesap Formation

Sollicitez votre hiérarchie pour étudier les formations qui pourraient vous convenir !

Le réseau Santéclair : Quézaco ?

Le réseau Santéclair, ce sont des praticiens de santé référencés dans les domaines dentaire, optique, audition, diététique.

On y trouve également des professionnels en lien avec la santé, comme des ostéopathes, diététiciens, chiropracteurs...

Grâce à votre adhésion à la mutuelle du Cesap, vous bénéficiez de **garanties et tarifs plus avantageux et du Tiers Payant** si vous avez recours à des praticiens de santé inscrits dans ce réseau, tout en ayant accès à des prestations de qualité encadrées légalement, produits référencés.

Pour les identifier, c'est rapide et facile : ils sont géolocalisés sur votre espace Assuré Witiwi, (<https://www.witiwi.fr/>) rubrique « Trouver un praticien ».

Vous verrez par ailleurs le logo Santéclair sur leur vitrine.

A titre d'exemple en optique, les verres, traitements et lentilles y sont jusqu'à 40% moins cher.

Vous pouvez également demander une analyse de devis, en l'adressant par mail à devis@santeclair.fr pour connaître votre éventuel reste à charge.

Il est important de savoir que plus les salariés du Cesap ont recours aux praticiens référencés, moins les cotisations de complémentaire santé augmentent au fil des ans.

Votre CPF, vous en faites quoi ?

Chaque salarié, quels que soient son âge, son ancienneté et son niveau de diplôme, bénéficie d'un droit à la formation tout au long de sa vie.

Pour en profiter il faut ouvrir, si ce n'est pas déjà fait, votre Compte Personnel de formation (CPF) sur le site* ou via l'application mobile « Mon Compte Formation ». C'est simple et gratuit !

Votre compte est crédité selon les règles suivantes :

- Pour quelqu'un qui travaille à mi-temps ou plus, 500€ par an dans la limite de 5000€.
- Pour un travailleur qui n'a pas de diplôme supérieur au Brevet des Collèges, 800€ par an (pour un mi-temps ou plus), dans la limite de 8000€.
- Pour quelqu'un qui travaille moins d'un mi-temps, le crédit est proratisé au temps de travail pour les salariés

Vous trouverez sur votre compte votre crédit disponible et la liste des certifications éligibles, avec les organismes qui les dispensent. Vous pouvez utiliser votre crédit pour acquérir de nouvelles compétences, obtenir des diplômes ou encore vous reconverter... Vous êtes libre de choisir la formation et le mode d'organisation (visio, présentiel, sur le temps de travail ou en-dehors...) qui vous conviennent.

Vous pouvez par exemple valider un ou plusieurs blocs de compétence d'un diplôme du médico-social, vous former à la communication avec les personnes atteintes de TSA ou renforcer vos compétences en animation d'ateliers artistiques...

Nota bene : le permis de conduire est finançable via le CPF, s'il permet de sécuriser ou développer votre parcours professionnel !

*<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/inscription/inscription-local>

⚠ #GareAuxFraudes

Pour utiliser votre compte formation, un seul site officiel : [moncompteformation.gouv.fr](https://www.moncompteformation.gouv.fr), ou l'appli mobile.

*Pour éviter d'être piraté, **ne communiquez jamais vos identifiants** à quiconque (numéro de sécurité sociale ou mot de passe).*

Vous devez rester seul à accéder à votre compte ! Dans le cas contraire, vos droits à formation pourraient être piratés ! Soyez attentifs aux tentatives d'arnaques (sollicitations répétées par téléphone ou SMS, parrainages, offres d'emploi trompeuses) !

Parole d'Animatrice VSME

« Être référent VSME, c'est permettre à chaque salarié qui le souhaite d'évoquer une difficulté d'ordre privé qui impacte son travail.

Les demandes les plus fréquentes sont les difficultés de logement. Dans ce cas, je suis amenée à contacter la Mairie, le service du 1% logement, des associations ou des Assistantes sociales pour que le salarié trouve une solution. Au début de l'entretien, j'avertis le salarié que je suis susceptible d'informer la Direction de la situation. En effet, l'Animateur ne peut pas prendre de décision sur l'organisation du travail (aménagement des horaires, autorisation d'absence ...). Cela se passe toujours bien, avec compréhension. Je rappelle que le dossier reste confidentiel. **Etre référent VSME, c'est offrir à chaque salarié, vivant une situation complexe d'ordre privé, la possibilité de continuer à exercer son métier dans son service, aussi sereinement que possible, sans rupture de son parcours professionnel.** »

Imago

La nécessité de changer de logiciel de Dossier de l'Usager Informatisé nous a conduits à concevoir et déployer des formations tous azimuts dans l'ensemble des établissements du Cesap et dans des délais assez courts.

Merci à tous pour votre investissement sur ce sujet !

En cas de coup dur, les animateurs V.S.M.E. du Cesap sont là !

Savez-vous qu'il existe au sein de vos établissements des Animateurs Veille Sociale et Maintien dans l'Emploi (VSME) ?

Ils ont été formés pour accueillir et aider les salariés du Cesap à gérer les éventuelles difficultés qu'ils rencontrent dans leur vie personnelle ou professionnelle (survenance d'un handicap, restrictions d'aptitude, addictions, difficultés financières, familiales, problèmes de logement...).

Les Animateurs présentent à ces salariés les dispositifs existants, les aident à se repérer dans l'offre de protection sociale complémentaire du Cesap, (notamment dans les dispositifs d'aide sociale proposées par la mutuelle ; la prévoyance, etc.) et les orientent vers les bons interlocuteurs ...

De même, ils savent les accompagner dans les démarches de logement et leur expliquer l'offre de services d'Action Logement.

Vous êtes confronté à titre personnel à un risque de rupture de votre parcours, ou vous avez un collègue dans ce genre de situation ? N'hésitez pas à solliciter les Animateurs VSME de votre établissement !

Une politique Qualité pour le Cesap

Madame Aline Morel occupe le nouveau poste de Responsable Qualité Associative. Elle nous explique sa vision de la démarche Qualité :

« La Qualité, une démarche d'amélioration continue :

La Qualité, c'est organiser la capacité à satisfaire les besoins (exprimés ou non) des personnes accompagnées et de leurs familles à travers les prestations proposées. Elle repose sur une dynamique de progression et d'amélioration de nos pratiques professionnelles. La qualité c'est ainsi un état d'esprit : reconnaître que nos pratiques peuvent s'adapter en permanence, **au bénéfice de tous** : les personnes accompagnées, leurs familles, et les professionnels qui peuvent s'appuyer sur un système de référence.

La Qualité, une démarche partagée :

La mise en place d'une démarche qualité nécessite **une approche collective et collaborative**. En cela, elle contribue à fédérer les équipes vers l'objectif de délivrer le meilleur service en termes d'accompagnement et de sécurité des personnes accueillies.

La Qualité, c'est qui ?

La Qualité c'est **l'ensemble des professionnels du Cesap** qui apportent leur connaissance métier et contribuent à l'amélioration et la sécurisation des pratiques au quotidien (par la déclaration des événements indésirables et leur analyse notamment). C'est aussi une équipe Qualité qui vient en soutien des professionnels pour structurer la démarche et aider à sa mise en œuvre. Dans cet esprit, des responsables qualité pôle sont recrutés pour soutenir les établissements dans ce chemin.

La Qualité c'est donc l'affaire de tous ! »